



Département de la Mayenne

POLITIQUE CULTURELLE DEPARTEMENTALE
2023 - 2028

Arts visuels, cinéma, enseignement artistique, lecture publique, spectacle vivant

Direction du patrimoine et de la culture – Mayenne Culture
06/03/2023





POLITIQUE CULTURELLE DEPARTEMENTALE	2023 - 2028	0
SYNTHESE		4
INTRODUCTION : ENJEUX ET ORIENTATIONS		6
<i>Le contexte</i>		6
<i>Les enjeux de la politique culturelle</i>		8
<i>Ses orientations</i>		8
<i>Le rôle de la culture dans le projet du mandat des élus départementaux</i>		9
<i>Intention opérationnelle</i>		9
1. AFFIRMER ET CONSOLIDER UNE POLITIQUE CULTURELLE DEPARTEMENTALE DE PROXIMITE, EXIGEANTE ET SOLIDAIRE		12
1.1. <i>Poursuivre l'appui aux politiques intercommunales et le soutien aux initiatives des acteurs</i>		12
1.2. <i>Coopérer avec les associations : une relation clarifiée avec les acteurs culturels associatifs</i>		14
1.3. <i>Coopérer avec les EPCI : une stratégie départementale partagée</i>		16
1.4. <i>Préparer l'avenir ensemble : dessiner trois axes de déploiement</i>		21
2. UN HORIZON, UNE CULTURE DE LA COOPERATION		26
2.1. <i>Développer l'évaluation partagée</i>		26
2.2. <i>S'engager ensemble dans la mise en œuvre des trois axes de déploiement de la politique départementale</i>		27
<i>Axe 1 : une politique qui s'étend aux arts visuels</i>		27
<i>Axe 2 : vers des parcours artistiques et culturels pour toutes et tous</i>		29
<i>Axe 3 : la BDM, animatrice de la stratégie de développement des réseaux intercommunaux de lecture publique</i>		31
2.3. <i>La culture au cœur des transitions et creuset des politiques publiques : coopérer entre acteurs publics et privés et habitants</i>		32
CONCLUSION		36
DEFINITIONS		38
REFERENCES		39





Synthèse

Cette stratégie a pour ambition de réaffirmer et consolider une politique culturelle de premier plan, reconnue et inspirante au plan national, mais aussi de proposer une vision à moyen et long termes de ce que pourra être le rôle du Département pour une Culture de la coopération.

Elle définit 3 **orientations fortes** :

- Consolider l'appui aux territoires et le soutien aux acteurs artistiques et culturels ;
- Placer la culture au croisement des champs de l'action publique ;
- Coopérer avec les habitants à travers leur parcours, leur engagement, leur contribution.

Ainsi le Département poursuit sa politique d'appui et d'accompagnement des politiques culturelles des territoires, par le dialogue et le respect de ces politiques. Concernant le soutien aux initiatives des acteurs culturels, il en actualise les principes, ce qui permet aux structures et porteurs de projet une vision prospective clarifiée.

Cette politique vise progressivement les priorités du projet de mandat par 3 **grands leviers** :

➤ *Axe 1 : une politique qui s'étend aux arts visuels*

Sa première déclinaison consiste en une opération sur 4 années scolaires intitulée « Création et territoires, un parcours d'artistes et d'habitants en Mayenne ». Elle viendrait irriguer les territoires majoritairement ruraux avec des résidences d'artistes d'un an, ayant pour mission de diversifier les publics et d'associer les habitants. Une équipe de compétences spécifiques aux arts visuels, mutualisée entre les territoires, accompagnerait les territoires impliqués pour une pleine réussite. L'objectif est d'inciter les intercommunalités à inscrire les arts visuels dans leur prochain Projet Culturel de Territoire. La seconde, accompagne les acteurs arts visuels de la Mayenne à la structuration, en s'inspirant des principes renouvelés du spectacle vivant.

➤ *Axe 2 : vers des parcours artistiques et culturels pour toutes et tous*

Après avoir posé en 2022 les instances de coopération nécessaires à cette ambition pour le jeune de niveau collège, entamé une expérimentation auprès de deux EPCI volontaires pour aller en ce sens, la politique culturelle 2023-2028 pose deux déclinaisons à cet axe. La première, opérationnelle, vient soutenir la présence d'une équipe artistique pour accompagner les territoires majoritairement ruraux qui le souhaitent dans la mise en œuvre de leurs parcours d'EAC (2 par an maximum). La seconde, plus stratégique, vient accompagner les territoires dans leur capacité à coordonner les parcours artistiques et culturels (EAC, résidence d'artistes, actions culturelles).

➤ *Axe 3 : la BDM, animatrice de la stratégie de développement des réseaux intercommunaux de lecture publique*

Le Département porte, depuis le premier plan de soutien à la lecture publique, un double objectif d'amélioration des services et offres culturelles à la population d'une part et de structuration des réseaux intercommunaux d'autre part. La qualification des services de la Bibliothèque Départementale de la Mayenne, incarnée par les évolutions du bâtiment et du système d'information ainsi que l'actualisation de son projet de direction, favorise le renouvellement d'une coopération avec les EPCI, porteurs des schémas intercommunaux de lecture publique.

Pour ce faire, cette politique mise sur l'évaluation partagée et le renforcement des coopérations, et, par l'expérimentation, rassemble les habitants et les acteurs publics et privés et croise les politiques publiques.





Introduction : enjeux et orientations

Le contexte

Les pratiques culturelles en France

L'étude « cinquante ans de pratiques culturelles en France¹ », complétée de l'étude « les sorties culturelles des Français après deux années de Covid-19 », permet de dégager six grandes tendances :

- Une place croissante de la culture dans le quotidien des Français.
- L'essor considérable, en 10 ans, des pratiques culturelles numériques.
- Des Français plus nombreux à fréquenter les lieux culturels, surtout après 40 ans.
- La réduction de certains écarts territoriaux et sociaux : la massification de certaines pratiques (numériques, audiovisuelles et cinématographiques) va de pair avec une réduction des écarts de pratiques entre populations urbaines et rurales ou encore entre milieux sociaux.
- Une singularité culturelle des générations récentes : l'irruption forte des usages numériques (écoute de musique en ligne, consultation quotidienne de vidéos, de réseaux sociaux ou de jeux vidéo) n'efface pas leur goût des sorties culturelles mais avec des attentes d'évolution des relations entre le public, les artistes et les structures culturelles.
- Le déclin de pratiques associées à la génération du baby-boom (née entre 1945 et 1954). Cette génération apparaît comme un facteur structurant du paysage culturel des 50 dernières années, son vieillissement érode sa fréquentation de l'offre culturelle.

Crise sanitaire, crise climatique, relations internationales et européennes en évolution : l'année 2023 est le juste moment pour faire évoluer les formes d'action artistique et culturelle en tenant compte de ces constats et **amorcer une politique culturelle qui diversifie les formes de relation entre artistes, structures culturelles et habitants**, en préservant l'espace de rencontre et d'échanges pour les aînés.

Les politiques culturelles de l'État et de la Région en Pays de la Loire

L'article 103 de la loi NOTRe du 9 août 2015 dispose que « la responsabilité en matière culturelle est exercée conjointement par les collectivités territoriales et l'État dans le respect des droits culturels énoncés par la convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles du 20 octobre 2005 ». Le degré de coopération entre les niveaux de collectivité et l'État est laissé sous la responsabilité de chaque entité.

Dans le champ particulier des bibliothèques, la loi du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique a précisé l'articulation de la mission avec l'échelle départementale. Affirmant les missions dévolues en France aux bibliothèques territoriales en matière de médiation, d'accès aux ressources et d'accompagnement à l'exercice des droits culturels des personnes, la loi consacre également les missions des bibliothèques départementales, chargées de renforcer la couverture territoriale en bibliothèques, de favoriser la mise en réseau des bibliothèques des collectivités territoriales, de proposer des collections et des services, de contribuer à la formation des agents et des collaborateurs occasionnels et d'élaborer un schéma de développement de la lecture publique approuvé par l'assemblée départementale.

¹ *Cinquante ans de politiques culturelles*, Edition *Culture Etudes* du ministère de la Culture - Philippe Lombardo et Loup Wolff - 2020



Le territoire des Pays de la Loire vit en matière culturelle une centralité prégnante de la Métropole de Nantes continuée par un axe Saint-Nazaire-Nantes-Angers-Le Mans dont la Mayenne est relativement écartée. La coopération entre les acteurs culturels de la Mayenne et les institutions régionales de l'État et de la Région est néanmoins soutenue.

En effet, la Direction Régionale des Affaires Culturelles - ministère de la Culture (DRAC) s'est notablement engagée aux côtés des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) dans la dynamique de la politique départementale d'appui aux intercommunalités. Aujourd'hui, sur neuf EPCI mayennais, elle soutient cinq d'entre eux pour des projets artistiques dans le cadre des conventions d'appui (en 2022, environ 129 K€ d'apport). A ce titre, elle est partenaire depuis l'origine du dispositif *Aux arts, collégiens* (16 K€ par an).

L'État accompagne aussi aux côtés du Département les structures à rayonnement départemental, à travers, notamment, des conventions pluriannuelles d'objectifs.

L'agglomération de Laval (1/3 de la population du département) bénéficie du soutien de l'État pour ses labels : 6par4-Scène de musiques actuelles, le Théâtre-Centre national de la marionnette et pour le Centre national des arts de la rue et de l'espace public (CNAREP) dont le projet est en cours de définition. Un Contrat Local d'Éducation Artistique (CLEA) est aussi soutenu, encourageant l'action de l'agglomération sur l'ensemble de son territoire. Ce dernier se finalise en août 2023.

La nouvelle politique culturelle du Conseil régional des Pays de la Loire poursuit son soutien aux artistes des arts visuels et transforme son soutien à la création et aux résidences des équipes artistiques du spectacle vivant. Elle opte pour une mise en réseau des structures artistiques et culturelles (le dispositif *Voisinages* qui encourage la coproduction mutualisée de spectacles entre structures de diffusion ligériennes est maintenu avec une légère baisse de crédits alloués) et pour le soutien aux filières professionnelles incarné par le nouveau Pôle régional pour le spectacle vivant.

Elle renforce ses opérations régionales (*Folles journées, ...*) et en initie de nouvelles (*Région Médecis* et *Terre de Cinéma*). Elle poursuit son soutien aux grands opérateurs, principalement des Festivals, dont certains sont mayennais (*Chainon manquant, Au Foin de la Rue, 3 éléphants, Lecture en Tête, Le Carré-Scène nationale*), et accompagnerait potentiellement leur transition écologique.

Il est à noter que l'État et plus encore la Région ont en commun d'encourager l'hybridation des structures en cela qu'elles ne seraient plus uniquement destinées soit à produire des œuvres (le fait des équipes artistiques) soit à les diffuser et les coproduire (festivals, lieux de diffusion), soit à conduire des actions culturelles, mais à mener ces trois fonctions de front. Ainsi la Région propose un nouveau dispositif « Territoires de culture » qui vise à soutenir des projets qui à travers ces trois fonctions mobilisent la jeunesse, favorisent l'emploi culturel et œuvrent à la transition écologique.

Pour la Mayenne, ces différents types de soutien :

- Renforcent les structures à fort rayonnement.
- Contribuent à la structuration des EPCI (DRAC).
- Maintiennent l'opportunité, pour les saisons culturelles, de participer aux réseaux de co-production et pour les équipes artistiques d'y être soutenues (Région).
- Accompagnent les encore rares initiatives visant l'hybridation décrite plus haut (Région et DRAC).
- Invitent à s'inscrire dans les opérations régionales (exemples : Fonds régional d'art contemporain, *Région Médecis*). La diversité des initiatives pourrait en pâtir.
- Questionnent le Département, qui ne pourra compenser les éventuels effets, sur l'économie des acteurs, de l'abrogation des règlements d'intervention de certaines aides (création du spectacle vivant, résidence artistique territoriale, par exemple).



Pour sa part, le Département, collectivité de proximité, poursuit le maintien de ses soutiens aux acteurs du cinéma, du spectacle vivant, de la lecture publique et des arts visuels en différenciant les aides à la création pour les structures de production, les aides au fonctionnement pour les structures de diffusion et d'action culturelle et les aides au projet pour les structures d'action culturelle à rayonnement départemental ou intercommunal avéré. Il permettra ainsi aux acteurs d'évoluer à moindre risque et en anticipation vers de nouvelles formes artistiques et de nouveaux services qui répondraient mieux à leurs aspirations et à celles des publics. C'est pourquoi, à l'initiative de la commission sport et culture, il clarifie ses modalités de soutien (conditions d'éligibilité, critères d'appréciation, niveaux et modalités de subventionnement).

Dans un souhait d'ouverture à de nouvelles formes artistiques et de circulation des œuvres mayennaises, la Région sera sollicitée, via le pôle spectacle vivant, pour contribuer à la mobilité des œuvres ligériennes au bénéfice de la Mayenne et de ses publics. Enfin, une des priorités de la Région étant d'accompagner la structuration des territoires ruraux, la coopération de la Région à la politique d'appui sur des projets à définir ensemble sera envisagée.

La politique départementale en quelques chiffres

La politique départementale de l'offre en Mayenne en 7 points-clefs.

- Un maillage intercommunal exemplaire de projets culturels de Territoire (PCT) : sur les 9 EPCI, tous mettent en œuvre les compétences « enseignement artistique » et « lecture » et ils sont 8 désormais à avoir pris la compétence « saison culturelle ». Ces prises de compétence sont plus ou moins complètes selon les territoires (fonctionnement, personnel, bâtiments).
- Pour Laval Agglomération, le Théâtre de Laval, Pôle national de la marionnette, le 6par4-Scène de musiques actuelles et le Théâtre des 3 Chênes sont d'intérêt communautaire. Les trois autres théâtres restent municipaux. La validation du PCT est prévue pour mai 2023. Le CNAREP des Pays de la Loire entre en période de préfiguration, son projet devrait voir le jour en 2024.
- 14 saisons culturelles professionnelles, 9 conservatoires intercommunaux.
- 10 cinémas (dont 9 classés art et essai), 3 centres d'art contemporain (dont un labellisé par l'État),
- 61 festivals récurrents, programmant au minimum 6 propositions artistiques, couvrant l'ensemble des domaines artistiques et répartis sur tout le département. 14 d'entre eux sont accompagnés par le Département pour leur programmation professionnelle, 7 ayant un rayonnement départemental, 7 autres rayonnent sur plusieurs EPCI ou mènent des actions à l'année avec les populations.
- 10 équipes artistiques professionnelles annuellement soutenues au fonctionnement.
- 130 bibliothèques sur 9 réseaux intercommunaux (dont 6 ont adopté la compétence globale « lecture ») : près de 50 000 inscrits, soit environ 17% de la population mayennaise. 1200 bénévoles et plus de 150 salariés, acteurs de la vie des bibliothèques.

Les enjeux de la politique culturelle

- La consolidation des projets culturels intercommunaux
- La culture au croisement des politiques publiques
- Proximité, ouverture, contribution des habitants
- Attractivité au quotidien, qualité de vie

Ses orientations

- Consolider l'appui aux territoires et le soutien aux acteurs artistiques et culturels ;
- Placer la culture au croisement des champs de l'action publique ;
- Coopérer avec les habitants à travers leur parcours, leur engagement, leur contribution.



Le rôle de la culture dans le projet du mandat des élus départementaux

Les élus départementaux et les Mayennais veulent une Mayenne plus solidaire, plus attractive, plus durable aussi. Avec *Ambition 2030*, ils se sont donné pour objectif de faire de la Mayenne le premier département Bas Carbone. Mais en quoi cela peut-il concerner la culture ?

Les défis auxquels notre société fait face -sobriété écologique, fabrique du commun, environnement de proximité, égalité entre les individus- inspirent les acteurs culturels et ceux-ci nous aident à y réfléchir, à imaginer des actions concrètes, à changer nos vies. Acceptons que les artistes nous interpellent, accueillons-les sur nos territoires, devenons à notre tour acteurs de cette culture qui nous fait autant que nous la faisons.

Chacun s'accorde à reconnaître combien la qualité de vie est une réalité tangible en Mayenne. Un cadre de vie soigné, des services de haut niveau à proximité, des activités porteuses de sens, tout cela concourt à une vie plus agréable, plus inclusive, plus respectueuse des uns et des autres. Or si la culture et le patrimoine sont pour beaucoup dans cette douceur de vivre en Mayenne, il faut sans doute encore le rappeler.

Depuis de nombreuses années, la politique départementale en faveur de la culture privilégie la présence des artistes, des œuvres culturelles, au plus près des Mayennais. Elle s'appuie sur un maillage dense pour une zone rurale d'acteurs engagés, et notamment les communautés de communes et d'agglomération et les bénévoles toujours mobilisés. Cela paraît sans doute évident, « naturel » même, pour les Mayennais, et pourtant, il nous appartient collectivement de le souligner pour tisser davantage de liens entre les uns et les autres, entre nous tous. D'autant plus que la crise sanitaire récente a pu accentuer un certain repli sur soi et a renforcé de nouvelles pratiques culturelles qui chamboulent les habitudes des acteurs et des collectivités, et des espaces de diffusion.

Mais tout cela constitue également des points d'appui pour nous projeter ensemble avec ambition vers l'avenir. Les élus départementaux proposent ainsi de rendre plus visible l'offre culturelle en Mayenne, d'enrichir cette offre en l'ouvrant davantage aux arts visuels et de faciliter le parcours des jeunes en éducation artistique et culturelle. En un mot, d'affirmer la culture comme levier de développement territorial.

Intention opérationnelle

Le Département de la Mayenne a engagé dès le début des années 1990 une action forte dans le domaine des politiques culturelles. S'y exprimait le souhait aujourd'hui réalisé de structurer une vie culturelle et des pratiques naturellement foisonnantes, et de soutenir des propositions artistiques de qualité au bénéfice de l'ensemble des habitants du territoire. Cette ambition s'incarne par l'existence de réseaux d'acteurs et de services culturels de proximité, avec le souci, pour le Département, de faire se rencontrer des enjeux de cohésion et d'équité sociales et territoriales fondés sur la coopération, des valeurs qui se révèlent sans aucun doute le propre du "modèle mayennais".

La dimension rurale, qui caractérise le territoire départemental, a invité très tôt les politiques locales à investir le fait intercommunal et à créer, à cette échelle, les ressources d'une politique culturelle dont les secteurs sont aujourd'hui forts et reconnus. En témoignent les saisons culturelles de spectacle vivant, la répartition des écoles d'enseignements artistiques et l'existence dans toute la Mayenne, de réseaux intercommunaux de lecture publique, une exception française, à ce stade d'aboutissement.

L'héritage de ces atouts de la politique sectorielle a permis de faire naître, aux côtés du Département, des interlocuteurs qualifiés dans tous les EPCI mayennais et a favorisé l'émergence dès 2017, des projets culturels de Territoire (PCT), en renouvellement pour la plupart en 2023. Ces projets, outils de concertation et de dialogue entre les EPCI et les communes et bases du partenariat avec le Département, ont donné lieu à une politique départementale d'appui aux intercommunalités, exemplaire à l'échelle nationale.



Ils invitent aujourd'hui à dépasser progressivement l'idée d'une politique culturelle conçue d'abord autour d'une seule offre de services ou de propositions artistiques. Ils sont le moteur d'une construction volontiers collégiale, avec des partenaires issus des politiques éducatives, sociales, ou de la vie associative en particulier, et affichent la volonté de travailler à l'élargissement à des personnes qui accèdent effectivement à la vie culturelle.

Le projet culturel du Département réaffirme en 2023 les acquis d'une politique qui a ainsi pris toute sa place dans les services de proximité à la disposition des habitants, aux quatre coins de la Mayenne.

Une transition s'opère aujourd'hui, qui permettra de dessiner un nouvel horizon, rendu possible uniquement grâce à l'existence et à la densité des réseaux culturels, qui font la singularité du département. En s'appuyant sur des savoir-faire éprouvés, une pratique ancrée des partenariats et un dialogue avec les territoires, il s'agit désormais de penser les politiques culturelles au prisme de la personne elle-même, d'imaginer demain les coopérations et les espaces de concertation et de réflexion collective qui permettront aux Mayennais et Mayennaises de participer pleinement à la vie culturelle dès la conception des propositions, actions et événements qui la caractérisent. Cette intention vient répondre aux évolutions des pratiques culturelles de nos concitoyens que les études citées plus haut ont cernées et analysées.





1. Affirmer et consolider une politique culturelle départementale de proximité, exigeante et solidaire

1.1. Poursuivre l'appui aux politiques intercommunales et le soutien aux initiatives des acteurs

L'articulation entre les initiatives du Département, celles des collectivités et de leur regroupement et les initiatives des acteurs culturels

La première ambition de la politique culturelle départementale est de poursuivre l'appui aux politiques intercommunales et le soutien aux initiatives, tels que menés jusque-là, et de porter, en propre, des opérations dans un souci d'équité territoriale et de complémentarité, en conformité avec l'article 103 de la loi du 9 août 2015 dite NOTRe.

Les modalités à poursuivre se sont écrites, depuis les années 1990, et s'écrivent encore, à travers des objectifs sectoriels ayant la préoccupation de s'assurer d'une offre suffisante et équitablement répartie : lecture publique, enseignement artistique, théâtre, danse, musique, cinéma, patrimoine. Cet objectif est exemplairement atteint en Mayenne grâce à la volonté concomitante des acteurs, des collectivités locales et leurs regroupements, du Département et de leurs partenaires institutionnels.

Il s'agit de poursuivre, en réaffirmant les valeurs qui animent la politique culturelle départementale depuis plusieurs années :

- cohésion sociale et territoriale : lutte contre l'exclusion, égal accès des habitants aux services, solidarité intercommunale et départementale
- épanouissement de chacun et accès aux ressources culturelles : diversité culturelle, développement de la créativité, éducation et formation
- décloisonnement et co-construction des politiques : renforcement de la participation des acteurs et des habitants et nouvelles coopérations.

Une analyse du soutien départemental aux initiatives des acteurs culturels

Le Département soutient financièrement chaque année plus de quarante associations proposant des projets artistiques et culturels dans les différents domaines du spectacle vivant. Ces subventions sont de plusieurs types : d'une part des aides au fonctionnement de structures, des aides au projet et des aides à l'investissement répondant à leurs initiatives ; d'autre part des appels à projets ponctuels proposés par la collectivité. Ces aides financières sont complétées par des temps d'échanges, d'information, de conseil et des accompagnements personnalisés permettant aux associations, subventionnées ou non, de mieux se structurer, se développer et appréhender l'environnement dans lequel elles évoluent.

Les subventions aux acteurs associatifs du spectacle vivant proposées par le Département sont actuellement réparties comme suit :

- des aides au fonctionnement des structures :
 - ✓ structures à missions départementales
 - ✓ compagnies et structures artistiques
 - ✓ autres structures culturelles
- des soutiens à la création artistique professionnelle
- des soutiens aux festivals d'intérêt départemental
- des soutiens aux projets



L'attention depuis longtemps portée par le Département aux acteurs artistiques et culturels, l'adaptation à leurs besoins et les suivis spécifiques qui leur sont proposés permettent le maillage du territoire et une offre culturelle importante au service de ses habitants. Le Département a également été très présent durant la crise sanitaire, véritable étai de l'ensemble des structures et des acteurs du spectacle vivant. Tous ont pu traverser les deux années d'arrêt complet ou partiel du secteur, sans dommage notable à ce jour. Le contexte économique global et les nouvelles habitudes culturelles et sociales de la population restent néanmoins sources d'interrogations à moyen et long termes. Ces évolutions conduisent également à l'augmentation du nombre de sollicitations adressées au Département, tant en termes de demandes de conseils qu'en termes d'aides financières.

Afin de mieux répondre aux besoins des habitants et des professionnels de la culture ainsi qu'aux évolutions du contexte et des structures, une actualisation des modalités de subventions départementales aux acteurs du spectacle vivant est proposée au chapitre suivant. Il s'agira notamment de clarifier la relation du Département avec les acteurs et de leur proposer un parcours d'évolution et de professionnalisation plus lisible : aides au fonctionnement de structures professionnelles, soutien à des projets répondant aux objectifs de la politique départementale.

Concomitamment, le Département soutient au fonctionnement, selon des critères exposés ci-après, trois associations du champ de la lecture publique et tous les deux ans un projet (*Croq'les mots, Marmot !*) via l'association *Le Kiosque*.

Une première analyse quantitative de la politique d'appui 2018-2021

L'analyse des bases de données, élaborées en 2021-2022 par Mayenne Culture, à partir des indicateurs transmis dans les documents de bilan annuel par les 9 EPCI, permet plusieurs constats.

En 2018 et 2019, premières années des conventions d'appui pluriannuelles, un accroissement des projets en quantité et en ambition est clairement lisible (pour les saisons culturelles, par exemple : 24% d'augmentation des budgets artistiques, 13% de la fréquentation). Cet accroissement a été freiné brutalement par la crise sanitaire.

Les mois de fermeture ont entraîné en Mayenne : 71,5% de baisse des entrées cinéma de 2019 à 2020 (un peu mieux que la moyenne nationale) ; 45% de baisse des documents prêtés en bibliothèques en 2020 (idem) ; 53% de baisse des représentations s'étant tenues dans les 7 théâtres en régie intercommunale sur la période de juillet 2019 à juin 2021 (pas de données nationales).

Néanmoins, malgré des chiffres alarmistes, l'ensemble des structures artistiques et culturelles ont pu passer cette étape critique sans trop de dommage lors de la reprise en septembre 2021, en termes de rayonnement de leur projet, de fréquentation, de ressources humaines et d'emploi artistique. Le lien avec la jeunesse a pu être maintenu, en raison du maintien de l'ouverture des établissements scolaires, de la ténacité des structures culturelles et des artistes à y intervenir et de l'innovation pédagogique des enseignants et médiateurs. Les soutiens complémentaires de l'État, de la Région et du Département ont permis aux acteurs de conserver des fonds propres et de rebondir. La solidarité entre les intercommunalités et le Département portée par les PCT et les conventions d'appui a clairement contribué à ce résultat positif.



Des difficultés récurrentes

Une synthèse des éléments de ces analyses, des constats des deux études prospectives en éducation artistique et culturelle (EAC) et en arts visuels, confiées à Mayenne Culture par le Département en 2020, et des retours des services culturels intercommunaux lors des réunions de bilan, trois difficultés récurrentes se formulent sur les huit territoires majoritairement ruraux, auxquels il faudrait répondre :

- La présence et l'implantation d'artistes stagne et manque à la qualité des relations entre artistes, structures culturelles et population.
- Les ressources humaines sur les territoires sont fragiles (turn-over important, difficultés de recrutement) :
 - ✓ Les EPCI manquent des ressources en médiation nécessaires à l'éducation artistique et culturelle et à leur rayonnement sur l'ensemble de leur territoire.
 - ✓ Les établissements d'enseignement artistique sont à la peine pour recruter.
 - ✓ Les bibliothèques voient leurs équipes fragilisées de manière croissante : insuffisance structurelle du vivier de personnels qualifiés, transformation de postes de cadres en postes d'agents, diminution du nombre de personnes dédiées à la coordination.
- Les difficultés de mobilité liées aux difficultés de recrutement de chauffeurs et aux prix en hausse de l'énergie. Pour exemple, un nombre important de transports scolaires à destination des structures culturelles sont couramment annulés.

1.2. Coopérer avec les associations : une relation clarifiée avec les acteurs culturels associatifs

Les structures à mission départementale

Atmosphères 53

Partenaire incontournable de la politique départementale pour le cinéma, Atmosphères 53 est l'interlocuteur du Département pour la campagne de rénovation du matériel de projection 2024-2025. Elle anime le réseau des dix salles de cinéma art et essai mayennaises en partenariat avec les EPCI. En tant que coordinatrice des dispositifs d'EAC, *Ecoles au cinéma*, *Collège au cinéma*, *Lycées au cinéma*, elle est associée à la gouvernance de l'EAC et à l'expérimentation.

Les structures labellisées par l'Etat

Le Carré, scène nationale et centre d'art d'intérêt national, le Théâtre de Laval, pôle national pour la marionnette et le 6par4, scène des musiques actuelles, jouent un rôle inspirant sur les formes artistiques à produire et à diffuser, elles participent à la diversité des spectacles et concerts proposés. Elles contribuent à l'animation des réseaux formels et informels régionaux, nationaux et départementaux liés à la production des œuvres et à la circulation des artistes.

Elles jouent un rôle de soutien des productions des équipes artistiques mayennaises, pour le spectacle vivant, qu'elles accueillent en diffusion. Elles portent des temps forts annuels (sur la transition écologique pour le Carré, sur l'art de la marionnette pour le Théâtre de Laval), un Festival à rayonnement national, *les 3 Eléphants* pour le 6par4, qui concourent à l'animation du territoire.

Concernant l'action culturelle, elles contribuent à des projets d'envergure, départementale pour le Carré avec le dispositif *Jumelages*, intercommunale pour le Théâtre de Laval et le 6par4, dans le cadre du Contrat local d'éducation artistique et culturelle porté par Laval agglomération.



Le Centre d'art du Carré, de même que les deux autres centres d'art mayennais le Kiosque et Pontmain, sont des appuis en expertise à la politique départementale pour les arts visuels.

Le Conservatoire à rayonnement départemental (CRD) de Laval Agglomération favorise les échanges d'expériences et de pratiques, au sein du réseau des directeurs d'établissement d'enseignement artistique mayennais ; il enrichit l'offre départementale par des projets départementaux, conçus en concertation avec les conservatoires ; il joue un rôle ressource pour l'enseignement de disciplines musicales rares et des disciplines moins représentées, théâtre, arts plastiques, danse notamment, et il gère un parc départemental de matériel pédagogique destiné aux musiciens du département intervenant en milieu scolaire .

Le soutien départemental aux initiatives des acteurs culturels

Le Département soutient les acteurs culturels des arts visuels, du cinéma, du spectacle vivant, de la lecture publique et de la culture scientifique. Une actualisation de ses modalités d'intervention est effectuée concernant les acteurs associatifs du spectacle vivant et de la lecture publique, aujourd'hui les plus nombreux.

Le soutien départemental aux initiatives des acteurs culturels du spectacle vivant

Le Département poursuit son action en faveur des acteurs du spectacle vivant qui proposent, dans la durée, des projets professionnels et structurants. Il continue également à accompagner des actions et initiatives répondant aux objectifs de sa politique culturelle et reposant sur la rémunération d'artistes et de techniciens professionnels.

La distinction entre les objectifs de l'aide au fonctionnement des structures et ceux du soutien aux projets est clarifiée : l'aide au fonctionnement permet d'asseoir l'activité de structures d'envergure départementale et de conforter leur implantation durable sur le territoire ; le soutien aux projets vise à accompagner des actions et événements initiés par des acteurs associatifs et contribuant aux objectifs de la politique culturelle départementale.

Le dispositif actualisé de subventions aux associations du spectacle vivant est appelé à se décliner comme suit :

- des aides au fonctionnement des structures :
 - ✓ structures labellisées
 - ✓ structures de création professionnelle
 - ✓ structures du spectacle vivant

- des soutiens aux projets :
 - ✓ festivals professionnels récurrents
 - ✓ créations artistiques professionnelles
 - ✓ projets d'éducation artistique et culturelle
 - ✓ initiatives artistiques et culturelles

Les conditions d'éligibilité, les critères d'appréciation, les niveaux et les modalités des subventions sont actualisés et harmonisés afin d'accroître l'objectivation et la clarté des interventions du Département en matière culturelle tout en facilitant la communication et l'appropriation.

La clarification des dispositifs permet également d'adapter les aides au niveau de structuration et d'activité des acteurs et des projets. Elle fluidifie le dialogue entre le Département et ses partenaires et leur permet d'anticiper les étapes de leur structuration et de se projeter dans leur parcours.



Le soutien départemental aux initiatives des acteurs associatifs culturels de la lecture publique

Le Département soutient chaque année les acteurs associatifs participant à la vie littéraire et permettant de faire de la Mayenne un département où la pratique de la lecture et la promotion du livre prennent toute leur place. Le dispositif de soutien à l'organisation d'actions et manifestations littéraires prend en compte les grands critères suivants :

- pertinence de l'action culturelle et intérêt du projet artistique
- importance et qualité des partenariats
- qualité, réalisme et sincérité du montage budgétaire
- rayonnement du projet, vocation départementale de l'action

Une attention toute particulière est portée à la rémunération des artistes et auteurs professionnels invités à réaliser des prestations ou interventions dans le contexte de la manifestation. À ce titre les recommandations du Centre National du Livre constituent pour le Département un repère pertinent.

1.3. Coopérer avec les EPCI : une stratégie départementale partagée

Dans le cadre de leur projet culturel de Territoire, les EPCI se sont engagés, chacun à sa mesure, dans la structuration de la lecture publique, de l'enseignement artistique et de saisons de spectacles vivants et d'arts visuels, voire, suivant les territoires, du cinéma et du patrimoine. En 2019, plus de la moitié des EPCI avaient validé un 1^{er} PCT. L'appui financier du Département à ces projets n'aura duré, en moyenne, que trois années scolaires, dont deux très affectées par la crise sanitaire. Le soutien du Département aux politiques intercommunales, à travers les modalités votées en 2017, est à poursuivre.

Les EPCI sont en cours d'écriture de la deuxième génération de PCT. Les élus s'en emparent et l'engagement pour la culture ne recule pas. L'ingénierie à développer par le Département peut évoluer progressivement d'un accompagnement individualisé, territoire par territoire, secteur par secteur, vers une stratégie territoriale partagée entre le Département et les EPCI.

Les principes d'action départementaux de cette stratégie

Ces évolutions ne peuvent se faire qu'en s'appuyant sur les principes d'action qui guident la politique d'appui depuis 2017 :

- partager le sens des politiques culturelles et renforcer le dialogue entre élus et techniciens
- placer l'artiste et la création au cœur des politiques culturelles territoriales
- rechercher et accompagner l'implication des habitants
- respecter les priorités des territoires et favoriser les coopérations autour des priorités départementales
- intégrer les apports des associations au projet culturel territorial.

Pour favoriser ces évolutions, la production, l'animation et l'analyse d'outils d'évaluation partagés sont à développer.



Son cadre

La participation à la stratégie territoriale partagée relève d'un principe volontaire fondé sur un engagement, sur des valeurs et principes communs. Elle s'inscrit :

- En référence aux textes fondateurs des missions des structures culturelles, notamment, à la charte des missions de service public pour le spectacle vivant de 1998, à celle de l'enseignement artistique de 2001 et aux lois du 7 août 2015 relative aux droits culturels, du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création et de programmation et à celle du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique.
- Dans le respect des textes réglementaires (conditions d'emploi de la fonction publique, réglementation des entrepreneurs de spectacles, régime des intermittents du spectacle, règles relatives au statut d'artiste-auteur et aux droits des auteurs).
- Dans des principes d'action partagés au niveau départemental :
 - ✓ la qualité et le professionnalisme des propositions artistiques et culturelles
 - ✓ la liberté de création et de programmation
 - ✓ le portage professionnel du projet culturel
 - ✓ la recherche de transversalité et le caractère partenarial des projets
 - ✓ la recherche de cohérence territoriale des actions
 - ✓ la prise en compte des spécificités du territoire dans le projet culturel
 - ✓ la concertation dans l'écriture du projet pluriannuel
 - ✓ le soutien à la création.

Pour l'EPCI, il s'agit d'élaborer un projet culturel de territoire, de l'adopter et de mettre en place une gouvernance associée. Pour le Département, il s'agit d'inscrire la politique d'appui dans ses priorités stratégiques, l'agence Mayenne Culture en animant la gouvernance.

Ses modalités

Projet culturel pluriannuel de territoire et Convention culturelle intercommunale d'appui : les outils de la coopération

Spécifique à chaque contexte local et intégrant les apports de la société civile, le PCT définit les objectifs opérationnels mesurables et évaluables pour une période de 2 à 4 ans. Il se déploie sur l'ensemble du territoire intercommunal. Il envisage les actions à mener pour atteindre ces objectifs et les moyens qui y sont affectés. Sur la base du PCT adopté par l'EPCI, le Département et l'EPCI travaillent ensemble, grâce à des outils partagés, pour aboutir à la convention culturelle intercommunale d'appui.

Celle-ci a pour objectif de favoriser une adhésion partagée et une vision commune de toutes les parties prenantes et de renforcer la solidité des projets culturels en s'appuyant sur les spécificités de chaque territoire. Elle regroupe les aides du Département vers l'EPCI et, afin de favoriser une lecture globale du soutien départemental, valorise les apports au projet culturel de territoire des services ou structures ressources financées par le Département et les aides aux associations et autres structures du territoire. Dans la même démarche, la convention regroupe les aides de la DRAC vers les EPCI et valorise les différentes aides sectorielles sur des dispositifs spécifiques du ministère de la Culture.

Afin de partager une vision commune entre EPCI et Département une analyse de la situation préalable à l'adoption du PCT est encouragée, en ce sens le Département est susceptible d'accompagner l'étude nécessaire à l'élaboration ou au renouvellement du PCT.



Cette coopération se structure à partir des axes de politique publique de la culture suivants :

- Saisons de territoire
- Enseignement et pratiques artistiques et culturelles
- Lecture publique
- Stratégie territoriale d'éducation artistique et culturelle
- Création et présence artistique.

Et, selon les priorités territoriales :

- Patrimoine et cinéma
- Coordination des initiatives artistiques et culturelles du territoire intercommunal
- Projets transversaux entre domaines culturels (patrimoine, arts visuels, etc.) ou entre culture et autres politiques publiques (petite enfance, social, économique, environnement, etc.)

A compter de 2023, les arts visuels et la coordination de projets intersectoriels (associant différentes politiques publiques) ou intercollégiaux (coopération entre entités publiques et privées) seront encouragés par le Département notamment sur les huit territoires majoritairement ruraux.

La gouvernance

Une convention culturelle intercommunale d'appui pouvant être pluriannuelle, les instances de gouvernance, chargées de suivre et d'évaluer les objectifs et les modalités de sa mise en œuvre, se réunissent au moins une fois par an pour ajuster et adapter ce véhicule juridique et financier aux évolutions constatées sur le territoire.

Animer et nourrir la coopération territoriale

La direction patrimoine et culture

Depuis 2021, le Département a fait le choix de regrouper sous la conduite d'un vice-président, ses politiques en faveur du sport et de la culture, afin de contribuer à la qualité de vie et à l'épanouissement personnel des Mayennais, en promouvant une offre diversifiée et accessible à tous, tandis que sa politique en faveur des patrimoines relève d'un autre vice-président et concourt, avec la politique en faveur du tourisme notamment, à l'attractivité globale du territoire départemental en développant l'économie touristique, le rayonnement du patrimoine mayennais et l'animation de ce patrimoine.

La bonne coordination entre les politiques départementales patrimoniales et culturelles est assurée par la direction du patrimoine et de la culture qui assure également le pilotage de ces deux missions « attractivité » et « sport et culture » auprès des vice-présidents concernés.

Mayenne Culture

Maître d'œuvre de la politique culturelle du Département, l'agence départementale Mayenne Culture est l'outil transversal d'animation des conventions d'appui et d'accompagnement des collectivités et acteurs culturels dans la structuration et la mise en œuvre de leurs projets de territoire.

L'agence conduit globalement la démarche avec chaque EPCI. Elle s'appuie sur des expertises spécialisées : Bibliothèque départementale de la Mayenne (BDM - lecture publique), Directions du patrimoine (archéologie, musées, inventaire notamment) et des archives, Atmosphères 53 (cinéma), ressources internes à l'agence (spectacle vivant et arts visuels).



L'accompagnement départemental est mené dans le respect des identités propres à chaque territoire, de ses spécificités et de ses choix politiques. L'ingénierie départementale a pour outils :

- Des études portées par les territoires avec un soutien départemental possible pour accompagner un renouvellement concerté des PCT ou la rédaction de schémas intercommunaux de lecture publique.
- La formation des personnels des agents intercommunaux des bibliothèques et médiathèques et des bénévoles, des établissements d'enseignement artistique et, à compter de septembre 2022, des services culturels.
- Des démarches de concertation, mises en œuvre à l'échelle départementale, visant complémentarité, mise en réseaux des PCT et équité territoriale de l'accès des Mayennais aux propositions artistiques et culturelles. Exemples : démarche pour l'éducation artistique et culturelle du jeune de niveau collège ; plan pour des résidences d'artistes dans les territoires ; mutualisation du système d'information de la bibliothèque départementale avec des EPCI.
- Des expertises et des outils d'observation mobilisés au service d'analyses partagées. Exemples : études prospectives (éducation artistique et culturelle du jeune de niveau collège, arts visuels).
- Des projets qu'elle porte en propre en coopération avec les territoires, contribuant à la diversité des propositions culturelles des territoires. Exemples : Ensemble Instrumental et Festival des Nuits de la Mayenne.

En partenariat avec l'AMF 53, Mayenne Culture propose des formations à destination des élus sur les différentes thématiques qui animent les politiques culturelles en Mayenne.

L'action du Département en matière de lecture publique et le rôle de la Bibliothèque départementale

Comme l'affirme la loi du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique, le Département constitue l'échelon territorial privilégié dans l'accompagnement à la coopération des collectivités territoriales et la structuration des réseaux de lecture publique.

Le projet porté en la matière par le Département de la Mayenne s'inscrit dans les trois axes prioritaires identifiés par une étude sectorielle réalisée en 2019 auprès des acteurs du réseau départemental. La Bibliothèque Départementale de la Mayenne est le principal service de la collectivité mobilisé dans la mise en œuvre de ce projet :

- Inclusion et développement des publics : mise en œuvre de projets de médiation culturelle en direction de la jeunesse et création de dispositifs permettant l'accès du plus grand nombre à une offre de lecture publique adaptée.
- Construction collective et transversalité des politiques publiques : la BDM se positionne en animatrice et initiatrice des coopérations sur le territoire.
- Rayonnement de la politique départementale de lecture publique, veille et innovation : la BDM joue un rôle dans la valorisation et la promotion des modèles contemporains de services proposés par les bibliothèques. Le renouvellement de l'écosystème numérique de la BDM en lien avec 3 EPCI partenaires ou la structuration du territoire en 9 réseaux intercommunaux en sont deux exemples.

À la lumière de ces 3 axes de développement, la BDM conçoit et met en place des services au bénéfice des bibliothèques et habitants de la Mayenne et accompagne la qualification des réseaux intercommunaux de lecture publique dans une logique de développement territorial.



Accompagner les projets culturels de territoire

Les projets culturels de territoire de cinq EPCI sont en cours de renouvellement en 2023, les précédents ayant pris fin en 2022. Il s'agit des projets du Bocage Mayennais, des Coëvrons, de l'Ernée, du Mont des Avaloirs et du Pays de Craon.

Mayenne Communauté, dès 2022, le Bocage Mayennais, le Mont des Avaloirs et l'Ernée, en 2023, ont souhaité être accompagnés par des consultants pour formaliser leur nouveau projet culturel de territoire. Ils sont soutenus en ce sens par le Département. Mayenne Culture et la Bibliothèque départementale sont associées à la conduite de ces études et les chargés de mission opérationnels de Mayenne Culture aux temps de concertation.

Le Pays de Château-Gontier a renouvelé en 2021 son projet qui court jusqu'en 2027, celui du Pays de Meslay-Grez conçu en 2019 se poursuit jusqu'en 2024 et Mayenne Communauté l'a renouvelé en 2022.

Laval Agglomération, dont l'étude sur la prise de compétence spectacle vivant a été accompagnée en 2021, devrait valider son premier PCT en juin 2023. Les compétences prises à ce jour par Laval Agglomération (globale pour l'enseignement artistique, partielles pour la lecture publique et les saisons culturelles) sont la base des échanges avec le Département pour envisager une convention pluriannuelle d'appui. Les structures en régie liées à ces compétences font aujourd'hui l'objet d'un soutien forfaitaire dans le cadre des conventions annuelles signées avec l'EPCI (Théâtre des 3 Chênes, conservatoire à rayonnement départemental), et, pour celles relevant du statut d'Établissement public ou associatif, de subventions directes dans le cadre de conventions pluriannuelles (Le Théâtre, pôle national pour la marionnette, le 6par4-Scène de musiques actuelles).

Les conditions de la poursuite des dynamiques engendrées par le Contrat Local d'Éducation Artistique, signé entre l'Agglomération et la DRAC, qui ont conduit à une implication des nombreuses structures culturelles intercommunales ou lavalloises en direction des habitants de l'ensemble du territoire, seront envisagées.

Le Département sera aussi attentif au rayonnement départemental du Centre National des Arts de la Rue et de l'Espace Public (CNAREP), cette structure dédiée à la production, à la diffusion et à la médiation d'œuvres dans l'espace public pouvant être motrice de nouvelles formes de relations entre artistes et habitants.

En ce qui concerne le Conservatoire à rayonnement départemental, aujourd'hui partie prenante du tiers lieu *Le Quarante*, son rôle de ressource départementale, notamment pour le réseau des directeurs d'établissement d'enseignement artistique, est à actualiser.

Participer aux transitions écologiques, sociales et économiques

La politique d'appui est incitative et favorise l'engagement des EPCI pour la culture. La 2^{ème} génération de PCT réactive les échanges entre élus départementaux et intercommunaux lors de la définition des axes de coopération. Ces échanges permettent d'envisager ensemble les politiques publiques de l'art et de la culture en Mayenne. Ils sont des leviers pour envisager l'effort de solidarité et d'éco-responsabilité que la crise sociétale en cours appelle.



1.4. Préparer l'avenir ensemble : dessiner trois axes de déploiement

Contexte

Un langage partagé

Prenant appui sur une vision culturelle sectorielle (lecture publique, enseignement artistique, spectacles vivants, arts visuels, patrimoine, cinéma) qui a posé les bases d'une politique de l'offre en direction des Mayennaises et Mayennais, des champs se sont développés, enrichis, professionnalisés, reflètent des choix et des orientations voulus par les territoires.

Grâce à l'action concomitante et orchestrée des services culturels intercommunaux et des services et opérateurs départementaux (Services culturels du Département -BDM, direction du patrimoine, Archives départementales- Mayenne Culture et Atmosphère 53), cette montée en puissance s'est faite en coopération. Un langage mayennais de l'action culturelle s'est développé qui facilite la concertation. Des outils y ont contribué, telles que les journées d'échanges, les réunions de travail, les formations, les conférences qui ont été organisées et auxquelles les acteurs ont répondu.

Aujourd'hui, les acteurs mayennais de la culture parlent un même langage. Et forts de ce partage, ils poursuivent leurs coopérations et des actions collectives au bénéfice des uns et des autres, et surtout des habitants. Les trois axes proposés sont le fruit de cette communauté d'action.

Les arts visuels, pour consolider, diversifier et dynamiser la politique culturelle

Prenant appui sur une étude prospective menée en 2021, confiée à Mayenne Culture par le Département, pour le développement d'une politique départementale dans le domaine des arts visuels, le Département a souhaité consolider et dynamiser sa politique culturelle en investissant ce champ selon trois enjeux présentés en mars 2022 à la commission d'étude sport et culture :

Enjeu 1 : les arts visuels, outils de consolidation et de diversification de la politique culturelle

- Élargissement du soutien de la création et de la diffusion professionnelle dans le domaine des arts visuels.
- Incitation des acteurs de l'éducation et de l'enseignement artistiques des territoires à investir ce champ.

Enjeu 2 : les arts visuels, outils de dynamisation de la politique culturelle d'appui aux territoires

- Des résidences d'artistes en coopération avec les EPCI. Elles sont lancées chaque année et pendant 4 ans sur deux territoires de sorte que les 8 territoires majoritairement ruraux en bénéficient avant juin 2027. Elles encouragent l'inscription des arts visuels au sein de la 3ème génération de PCT. Deux territoires sont déjà candidats (Communautés de Communes de L'Ernée et du Mont des Avaloirs) pour en débiter l'élaboration en avril 2023 pour une mise en œuvre de septembre 2023 à août 2024.
- Une résidence d'artistes portée en partenariat avec les Archives départementales à l'occasion de la 50ème édition des Nuits de la Mayenne à l'été 2023.
- Une résidence d'artistes biennale dans les 3 sites patrimoniaux du Département débutant en octobre 2023 et dont l'exposition d'œuvres créées in situ sera présentée au Musée Tatin et d'œuvres existantes, au musée de Jublains et au Château de Sainte-Suzanne à l'été 2024.

Enjeu 3 : Les arts visuels pour contribuer à l'attractivité de la Mayenne

- Un événement dédié aux arts visuels dont la première étape serait la 50ème édition des *Nuits de la Mayenne*, la deuxième, l'exposition au sein des trois sites départementaux. Puis en prenant appui sur les résidences en EPCI, les résidences des sites départementaux et les propositions des Centres d'art, un événement départemental se déploierait.



Des parcours d'éducation artistique et culturelle pour le jeune de niveau collège

Enrichir, nourrir, sa pratique culturelle s'éduque, comme on apprend un langage.

Une fois l'ambition poursuivie d'une offre culturelle équitablement répartie et suffisamment diversifiée, la deuxième ambition de cette politique culturelle est de viser une éducation artistique et culturelle (EAC) tout au long de la vie, même dans des situations d'empêchement, avec une attention particulière pour les jeunes de niveau collège. (cf. chapitre *Définitions*)

Depuis septembre 2022, les bases de cette ambition ont été posées. L'EAC du jeune de niveau collège, priorité pour le Département compte tenu de sa compétence « collèges », est le premier chantier opéré.

Le parcours d'éducation artistique et culturelle (EAC) : un chemin vers l'autonomie et l'émancipation des jeunes

Les projets d'éducation artistique et culturelle existent déjà en Mayenne, le Département en est un acteur majeur et la grande majorité des structures artistiques et culturelles s'attachent à proposer de tels projets, ainsi environ 49% des collégiens y participent chaque année.

Cette éducation est portée dans un partenariat resserré avec l'Etat, ministères de l'Education nationale et de la Culture, avec l'enseignement catholique mais aussi avec les Intercommunalités pour développer plus de proximité, d'adaptabilité et de réponse aux besoins des personnes dans un cadre partagé et conséquent. Une convention pluriannuelle définissant les objectifs de chaque signataire et posant leur ambition commune sera signée en 2023 pour trois ans entre l'Académie et la DRAC des Pays de la Loire, la Direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN53), la Direction départementale de l'enseignement catholique (DDEC53), le Département et Mayenne Culture.

L'EAC repose aujourd'hui en grande partie sur l'engagement des enseignants et concerne majoritairement des publics scolaires. Il s'agit aujourd'hui de renforcer une logique de parcours artistiques et culturels pour favoriser l'implication des jeunes et l'adaptation aux contextes. Ce qui nécessite d'assouplir et d'articuler les projets et, en conséquence, une coopération renforcée et clarifiée de la part des acteurs de l'EAC.

Le contexte historique des coopérations entre les acteurs, les EPCI et le Département est un précieux atout pour y contribuer.

Une coordination départementale associant les EPCI

En ce sens et en réponse aux préconisations de l'étude prospective pour EAC du jeune de niveau collège, coordonnée par Mayenne Culture à la demande du Département, un Comité de coordination², et un Groupe technique³ départementaux, ont été installés en 2022.

L'analyse des pistes concrètes de mise en œuvre des préconisations de l'étude, formulées par le Groupe technique départemental, a permis au Comité de coordination de poser quatre besoins nécessaires :

- Favoriser la mobilisation et l'implication du jeune dans la conception et la mise en œuvre des projets.
- Clarifier les missions et les moyens de l'EAC à l'échelle de chaque EPCI.
- Coordonner les ressources et les réseaux à l'échelle départementale.
- Associer les artistes aux différentes étapes de l'EAC : élaboration, suivi, évaluation.

² Présidé par le Département et associant l'Académie et la DRAC des Pays de la Loire, la DSDEN, la DDEC et quatre EPCI. Les EPCI étant renouvelés tous les deux ans, le Conseil d'administration de Mayenne Culture, au sein duquel ils sont représentés, servant d'espace de débat.

³ Constitué d'acteurs de l'EAC, ayant vocation à être force de propositions au près du Comité.



Une expérimentation

La concertation menée en 2021-2022 a abouti à une expérimentation sur deux territoires volontaires, les Communautés de communes (CC) du Pays de Craon et des Coëvrons. Elle vise l'installation sur chaque territoire d'un Comité de suivi de l'EAC du jeune de niveau collège, co-présidé par le Département et l'EPCI et l'élaboration de deux parcours intercommunaux articulant projets d'approfondissement et de découverte de l'EAC. Ils seront testés en 2023-2024 dans plusieurs établissements pilotes, permettant en septembre 2024 d'aboutir à un parcours départemental répondant aux besoins formulés par le Groupe technique et répondant aux préconisations de l'étude.

Les différents protagonistes de l'EAC (collégiens, parents, personnels des collèges publics et privés, artistes, structures culturelles) sont associés à l'élaboration de ces parcours.

La Bibliothèque départementale, un centre de ressources et de services pour la lecture publique en Mayenne en évolution

Les missions de la BDM s'articulent autour d'un éventail de services qui visent à la qualification des réseaux de lecture publique du département et des acteurs qui les composent :

- Conseil aux réseaux de bibliothèques, accompagnement technique des structures (aménagement, politique documentaire, gestion et pilotage des ressources et des établissements, évaluation de l'activité...).
- Mise à disposition de ressources physiques et numériques et accompagnement à la circulation des collections. Près de 20 000 documents et ressources sont ainsi acquis chaque année et acheminés auprès des réseaux par une navette documentaire hebdomadaire, en lien avec les plateformes logistiques développées dans les réseaux de lecture publique, et soutenues par le Département. Une plateforme de ressources numériques est par ailleurs proposée à l'ensemble des usagers des bibliothèques du département. Cette plateforme sera modernisée et adoptera une ergonomie et une accessibilité renouvelées dans le cadre de l'évolution de l'écosystème numérique de la BDM en 2023.
- Formation des personnels salariés des réseaux de lecture publique et des contributeurs volontaires. Un plan annuel de formation, est ainsi conduit annuellement permettant l'organisation de 25 actions différentes, regroupant l'ensemble des champs identifiés notamment dans le référentiel national des compétences pour les bibliothèques territoriales, conçu en 2022 dans le cadre d'une concertation pilotée par le Service du Livre et de la Lecture, au ministère de la Culture.
- Développement de projets d'action culturelle et de médiations.

La BDM, un espace d'accueil et d'ingénierie, aux fonctionnalités renouvelées

Pour faire face à l'évolution structurelle des missions de la BDM, le bâtiment et l'aménagement de la bibliothèque vont évoluer de manière significative à partir de 2023. Une démarche de programmation bâtementaire et fonctionnelle sera engagée, favorisant la mise à jour de l'outil principal de production des services auprès des réseaux des partenaires. En effet, d'un espace intégralement voué à la gestion de collections, la BDM est aujourd'hui une direction dont les fonctions d'ingénierie culturelle sont dédiées à la qualification et l'accompagnement des partenaires. Le rôle de la BDM implique ainsi la mise à disposition d'espaces fonctionnels adaptés pour :



- les actions de formation : travail en sous-groupes, méthodes hybrides et pratiques participatives qui impliquent des espaces équipés de manière performante (cf. modèle des learning centers)
- l'action culturelle : valorisation des outils d'animation, objets et esthétiques dans des espaces de présentation et de pratique (cf. modèle du showroom)
- les services numériques : présentation *in situ* (cf. modèle d'un atelier fablab)
- les collections : présentation et médiation dans des espaces contemporains, comparables à une bibliothèque publique accueillante, pour un travail étroit avec le réseau des partenaires.

Reconnue pour ses services innovants, la bibliothèque départementale doit rester exemplaire. Les travaux de rénovation, de restructuration et de réaménagement du bâtiment permettront de la positionner au sein de son réseau et des territoires comme :

- une bibliothèque aux espaces attractifs pour des services innovants et performants : accueil, médiation des ressources physiques et numériques, formation
- un environnement ergonomique pour des prestations efficaces : amélioration des circuits logistiques et de traitement
- un bâtiment sobre sur le plan énergétique pour un impact environnemental restreint : performance thermique et limitation des consommations de fluides.

L'objectif poursuivi par le Département de qualification des services de lecture publique dans les territoires implique un accompagnement ciblé de deux ordres :

- une aide financière relative aux enjeux de structuration logistique, d'amélioration des systèmes d'information, de réflexion sur l'action culturelle, et de modernisation des équipements et médiations numériques
- une aide financière relative à la programmation architecturale et fonctionnelle d'équipements de lecture publique contemporains propres à proposer les services adaptés.





2. Un horizon, une culture de la coopération

La troisième ambition de cette politique, à plus long terme, est d'accompagner les parcours de vie, de développer la possibilité pour chaque habitant, dans ses pratiques individuelles, en amateur, en famille ou en association, installé ou en transit en Mayenne, de trouver en proximité des opportunités éphémères ou durables pour « exprimer son humanité ».

Pour cette offre culturelle diversifiée et de proximité, véritable EAC tout au long de la vie, différents objectifs sont à poursuivre d'ici à 2028.

Accompagner les évolutions et la professionnalisation des acteurs culturels

A travers sa politique culturelle, le Département poursuivra l'accompagnement et la consolidation des parcours des acteurs du spectacle vivant. Il favorisera la structuration des projets et la professionnalisation des acteurs. Il encouragera également la complémentarité entre porteurs de projet afin que chaque partenaire puisse garder sa singularité et trouver sa place dans un ensemble en profonde mutation. Cette culture de la coopération pourra naturellement se déployer sur les questions de transitions écologiques appliquées au secteur du spectacle vivant et permettre un rayonnement plus large des réflexions, actions et partenariats menés sur tout le territoire. Cette structuration, ce maillage sont les conditions de l'ambition posée par le Département.

Favoriser les coopérations entre intercommunalités de Mayenne et hors Mayenne

Mayenne Culture, agence culturelle départementale, est un outil au service de l'aménagement culturel des territoires, reconnue nationalement. À ce titre, elle est un creuset d'échanges, de dialogues, de prospectives, de réflexions, à travers son conseil d'administration composé notamment par l'ensemble des EPCI du département et par la Région et la DRAC qui en sont membres de droit. Elle joue également un rôle de conseil et d'ingénierie auprès des collectivités (le Département en premier lieu mais aussi auprès des EPCI) et agit comme une interface entre les échelons de collectivités. Enfin, à travers les nombreuses actions que l'agence mène tout au long de l'année auprès de publics variés, elle exerce un rôle fédérateur. Le plan de formation que l'association porte sur quatre départements (Mayenne, Sarthe, Manche et Orne) est aussi un exemple d'échanges et de coopérations au-delà de la Mayenne et sur deux régions.

Exemple de coopération que Mayenne Culture peut favoriser : au cours des groupes de travail arts visuels, un projet de résidence associant les EPCI traversés par la rivière de la Mayenne a été évoqué. Il relierait les Communautés de Communes traversées et les trois centres d'art et pourrait concerner des EPCI de l'Orne et de Maine-et-Loire.

2.1. Développer l'évaluation partagée

Grâce aux indicateurs fournis chaque année par les EPCI en vue de l'évaluation par le Département des objectifs fixés et la définition des montants attribués, Mayenne Culture a élaboré des bases de données qui ont permis de percevoir les premiers effets des conventions d'appui et d'évaluer l'impact de la crise sanitaire sur la vie culturelle dans le cadre des PCT. Ces données fiables pourraient permettre d'engager une évaluation partagée avec les territoires.

Evaluation partagée de l'impact de la politique d'appui

A l'issue de la première étape de conventionnement 2018 - 2023 et à l'aube de la prochaine, 2023-2026, lire les effets de cette stratégie territoriale commune sur l'attractivité de la Mayenne est prématuré. Cette possibilité pour tout habitant de trouver à moins de vingt kilomètres de son domicile ou de son lieu de travail, un établissement ou une association susceptible de nourrir ses pratiques artistiques et culturelles à tout âge, exigeantes et accessibles à tous et sur la durée, contribue-t-elle au bien-être et à l'attractivité du département ?



Pour répondre à cette question et d'autres, Mayenne Culture propose de mener de 2024 à 2026 une étude ayant pour objectifs :

- Analyser l'impact de la politique d'appui sur les pratiques culturelles des Mayennais.
- Définir des indicateurs partagés avec les EPCI pour les futures générations de PCT / Conventions d'appui.
- Associer les EPCI, les acteurs et les habitants à une démarche prospective.

2.2. S'engager ensemble dans la mise en œuvre des trois axes de déploiement de la politique départementale

Axe 1 : une politique qui s'étend aux arts visuels

Les principes

- Poursuivre la reconnaissance et l'intégration des métiers de tous les champs de la création artistique.
- Permettre la présence et, à plus long terme, l'implantation d'artistes.
- Favoriser les coopérations autour de la présence d'un artiste.
- En complément des projets d'EAC visant des publics captifs, expérimenter de nouvelles formes de relations entre les personnes, les familles, les acteurs publics et privés (éducatifs, sociaux, économiques, environnementaux).

Création et territoires, un parcours d'artistes et d'habitants en Mayenne

Vers des projets départementaux dans le domaine des arts visuels et de l'éducation artistique et culturelle, fruits de la coopération entre les Intercommunalités et le Département.

Des résidences en arts visuels pour élargir le champ de l'éducation artistique et culturelle

Afin de favoriser l'inscription des arts visuels sur les territoires et leur inscription coordonnée au sein de la 3^{ème} génération de PCT dans les huit territoires majoritairement ruraux et de répondre aux enjeux de présence artistique et de proximité, le Département propose d'accompagner la mise en œuvre d'une résidence annuelle d'artistes arts visuels, à raison de 2 EPCI chaque année.

Ces résidences seront préparées en coopération avec Mayenne Culture et devront réunir, suivant des enjeux prioritaires concertés, des partenaires locaux et les services départementaux qui agissent dans les domaines social, éducatif, économique, environnemental. Elles devront permettre une contribution active d'habitants et de leurs regroupements (associations, groupes informels) sur le territoire intercommunal. Un cahier des charges aboutissant à un conventionnement entre les partenaires sera rédigé en coopération entre Mayenne Culture et l'EPCI le semestre précédant la présence des artistes. Ces derniers seront choisis par appel à projets. A l'issue, en août 2027, chaque EPCI majoritairement rural aura ainsi pu bénéficier d'une telle résidence en arts visuels.

A l'issue de l'étude prospective, ont été mis en place trois groupes de travail chargés de définir les besoins des partenaires pour la mise en œuvre de ces résidences d'artistes arts visuels. Constitués de représentants des services culturels des EPCI, d'artistes et des trois centres d'art de la Mayenne, ils se sont tenus de juin à novembre 2022. Les besoins identifiés ont permis l'élaboration d'un cadre pour les cahiers des charges des résidences à venir, prêt à s'adapter aux réalités des territoires (*cf. modalités d'intervention votées en Commission Permanente du 3 avril 2023*).



Une équipe mutualisée des métiers arts visuels sur 4 années scolaires

Les territoires accueillant une résidence pourront bénéficier si besoin d'une équipe mutualisée proposée par Mayenne Culture : un régisseur d'œuvre, un curateur et un médiateur. Le portage de l'équipe se fera en prestations de service portées par l'EPCI grâce à un soutien du Département.

La participation du Département sera importante, ce dispositif n'ayant vocation à exister que pour quatre années scolaires. A l'issue, de nouvelles modalités d'engagement du Département seront élaborées en regard du bilan. La DRAC et de la Région sont sollicitées pour être partenaires du dispositif.

Du mécénat de compétences ou numéraire sera sollicité en fonction des partenaires et des projets. Les territoires auront en charge les frais d'accueil des artistes, de l'équipe mutualisée, le cas échéant, ainsi que la coordination des actions.

Deux résidences portées par le Département et Mayenne Culture

« Paysages et compagnies »

Portée par Mayenne Culture dans le cadre de la 50^{ème} édition du festival *Les Nuits de la Mayenne*, en partenariat avec les Archives départementales, cette résidence a pour objectif de mettre en valeur ce qui constitue le festival : la recherche d'un dialogue entre les sites patrimoniaux investis et les spectacles choisis. Le duo d'artistes Cyganek et Poulain a été choisi en décembre 2022 à la suite d'un appel à candidatures. Leur démarche artistique qui allie sculpture et performance, place le public et la rencontre au cœur de leur projet.

Pour sélectionner ce duo d'artistes parmi les 25 candidatures reçues, un jury, composé de Mayenne Culture, dont son président, des Archives départementales et du centre d'art d'intérêt national de Château-Gontier, a auditionné 4 d'entre elles. Ce mode de sélection par appel à candidatures à vocation à être reproduit. Le jury sera défini avec l'EPCI et les partenaires associés.

Le duo sera en résidence 5 semaines entre janvier et mai 2023 comprenant une période de recherche aux Archives. L'inauguration aura lieu en juin 2023, au *Carré*, scène nationale, à Château-Gontier-sur-Mayenne.

L'éventuelle reconduction d'une telle résidence d'artistes au sein du festival *Les Nuits de la Mayenne* sera envisagée à l'issue du bilan de cette première édition.

« Invitation #1 »

Placée sous la responsabilité de la Direction du patrimoine du Conseil départemental et de Mayenne Culture, elle est accueillie par les trois sites départementaux (musée Robert-Tatin, Château de Sainte-Suzanne, musée archéologique de Jublains). Elle a vocation à se renouveler tous les deux ans.

La première édition consiste en une présence d'artistes durant trois mois *a minima* en Mayenne, d'octobre 2023 à septembre 2024. Elle a pour objectifs de créer des œuvres au musée Robert-Tatin, au sein duquel elles seront présentées de juin à octobre 2024, d'exposer des œuvres existantes au sein des deux autres sites départementaux et de rencontrer les publics dans le cadre d'un programme d'actions culturelles associé, porté par les médiatrices et médiateurs des sites.

L'appel à projets a été lancé en janvier 2023, le jury se tiendra en mai 2023. Il sera constitué de représentants du Département, de la DRAC et de la Région, de Mayenne Culture, d'un centre d'art mayennais et d'un représentant des artistes des Pays de la Loire.



Accompagner la structuration des acteurs des arts visuels en Mayenne

Dans la dynamique notamment de structuration de la filière des arts visuels portée par les Schémas d'Orientation pour le Développement des Arts Visuels (SODAVI), initié par le ministère de la Culture, le Département souhaite soutenir les artistes et les lieux de diffusion professionnels, acteurs rémunérés de la production, de la diffusion et de la médiation des arts visuels. Les modalités précises de ces soutiens seront adoptées en décembre 2023.

Il est essentiel de procéder par étapes pour poursuivre le dialogue engagé avec les acteurs des arts visuels mobilisés lors de l'étude et cerner d'éventuels besoins qui n'auraient pas été formulés.

Au cours des groupes de travail évoqués plus haut, les centres d'art ont été invités par tous les acteurs présents à se positionner comme ressources pour les acteurs non spécialisés dans ce domaine. L'année 2024 permettra de travailler avec eux à la formalisation de ce rôle et de l'inscrire dans des conventions pluriannuelles.

Compte tenu de la connaissance issue de l'observation de l'existant et des expertises en présence à Mayenne Culture, il est proposé dans un premier temps de se positionner en complémentarité des dispositifs de soutien aux arts visuels existants portés par la DRAC et la Région des Pays de la Loire afin de bénéficier de leur connaissance des acteurs mayennais. Ce positionnement du Département permettra une meilleure lisibilité de son engagement et de ses modalités auprès des acteurs susceptibles d'être accompagnés.

Les modalités des soutiens du Département feront l'objet d'échanges avec ces deux institutions et s'inspireront de celles, actualisées, du spectacle vivant (cf. page 14).

Axe 2 : vers des parcours artistiques et culturels pour toutes et tous

Des constats

- Le Département, avec Mayenne Culture, :
 - ✓ a mis en place en 2017 un dispositif *Aux arts, collégiens* qui a permis d'initier et consolider les relations entre EPCI et collèges pour fabriquer l'EAC,
 - ✓ a posé les bases d'une concertation efficiente des instances décisionnelles en terme d'EAC du jeune de niveau collège, en 2022,
 - ✓ expérimente avec 2 EPCI volontaires, un parcours d'EAC à généraliser au niveau départemental.
- Les structures culturelles intercommunales (bibliothèques, théâtres, centres d'art, saisons, établissements d'enseignement artistique...) proposent des actions de médiation culturelle principalement aux jeunes scolarisés et peinent en termes de ressources humaines à s'adresser aux familles, aux adultes et à croiser leurs publics.
- Des entreprises, des associations, des habitants, font part de leur curiosité, de leur appétit mais de leur crainte aussi à pousser la porte des lieux culturels.

Comment poursuivre ensemble pour que ces parcours, ces possibles rencontres, concernent toutes et tous ?



Renforcer la coordination des parcours artistiques et culturels (EAC, résidences artistiques, actions culturelles) des services culturels des EPCI

Pour rester exemplaire et aboutir à cette ambition forte, pour susciter une adhésion renouvelée des habitants et répondre aux constats posés, il est proposé de soutenir, via les conventions d'appui, la coordination des parcours artistiques et culturels, mis en œuvre par les territoires majoritairement ruraux.

Cet accompagnement, une fois mis en place, s'inscrirait dans l'actualisation du Schéma départemental des enseignements artistiques à prévoir en 2027.

Pour que les projets d'éducation artistique et culturelle s'hybrident entre temps scolaire et hors scolaire, aient le temps de s'insérer dans les pratiques quotidiennes, de se faire connaître au-delà des territoires concernés, pour qu'ils soient progressivement de plus en plus portés localement, cette proposition est aujourd'hui une nécessité.

Les projets de résidences et d'accueil de compétences en arts visuels vont développer la proximité entre habitants et artistes, faciliter et augmenter leurs échanges. Ils ont vocation, suivant les priorités définies, à investir le monde du travail, à solliciter les personnes en situation de handicap, à inventer des liens intergénérationnels ou entre passionnés du sport et de la culture. Cette coordination est nécessaire pour réunir les conditions de ce type de projet.

Ce soutien favorisera la diversité et la qualité des projets parce qu'il encouragera les croisements entre les secteurs de la culture : enseignement artistique, cinéma, lecture, spectacles vivants, arts visuels, et contribuera à leur donner sens. Il permettra aux structures culturelles de développer leur approche usagers.

Le Département s'engage à soutenir les EPCI des territoires, à condition qu'ils aient la capacité de garantir qu'un agent de catégorie A ou B est missionné pour coordonner les parcours artistiques et culturels à partir des projets de l'ensemble des structures culturelles et des résidences du territoire et qu'il s'attache à être actif sur l'ensemble du territoire intercommunal.

En 2023-2024, les deux territoires porteurs des résidences en arts visuels auraient l'année scolaire pour répondre aux intentions précisées ci-dessus et percevoir le soutien. Les 2 nouveaux territoires accueillant une résidence arts visuels en 2024-2025 et qui y répondraient seraient alors accompagnés : 40% versés via la convention d'appui en 2024, 60% en 2025 à réception du bilan et ainsi de suite. Une évaluation du dispositif en 2027 déciderait des conditions de sa poursuite (cf. modalités d'intervention votées en Commission Permanente du 3 avril 2023).

Des résidences d'éducation artistique et culturelle

Le Département propose d'accompagner la mise en place de résidences d'éducation artistique et culturelle sur les EPCI, en réponse :

- au manque d'équipes artistiques susceptibles d'intervenir dans les collèges
- au manque de diversité des domaines artistiques abordés par les projets d'EAC
- aux besoins formulés lors de la concertation départementale pour l'EAC du jeune (page 22)

Il s'agit d'accompagner deux résidences par an, dans deux EPCI majoritairement ruraux. Elles pourront durer deux ans (soit 4 résidences en cours par an).

Destinées prioritairement aux collégiens, ces résidences viendront s'articuler aux différents dispositifs déjà existants ateliers artistiques, *Aux arts, collégiens, Collège au cinéma, Jumelages, Orchestres au collège*. Elles permettront aux EPCI concernés d'associer les artistes choisis à la définition des parcours d'EAC et à leur évaluation, pour mieux répondre aux différentes préconisations et besoins formulés. Ce dispositif n'est pas proposé à Laval Agglomération, compte tenu des nombreuses structures culturelles soutenues par le Département en mesure de proposer des résidences sur ce territoire.



Des financements complémentaires de la DRAC et potentiellement de la Région pourront compléter les ressources pour chaque résidence EAC. Ce dispositif aurait vocation à perdurer.

Pour définir précisément les modalités de ces résidences, il faut attendre la finalisation des expérimentations menées pour l'EAC du jeune de niveau collège dans les deux Communautés de communes des Coëvrons et du Pays de Craon.

Les modalités d'intervention seront adoptées par les élus départementaux en juin 2023.

Axe 3 : la BDM, animatrice de la stratégie de développement des réseaux intercommunaux de lecture publique

Le Département de la Mayenne a porté dès les années 1990 une réelle ambition en matière de lecture publique, ambition qui aboutit aujourd'hui à l'existence de 9 compétences intercommunales dans les 9 EPCI du territoire. L'activité des réseaux ainsi organisée s'articule autour du soutien et du rôle d'animateur joué par la Bibliothèque Départementale de la Mayenne. Fort de ces coopérations structurées et désormais inscrites dans le fonctionnement des réseaux culturels, un maillage dense de bibliothèques existe et des interlocuteurs sont identifiés dans chaque territoire. Se pose aujourd'hui la question de l'articulation entre les bibliothèques de proximité qui composent une offre, certes majeure mais naturellement limitée, et les équipements ressources, lieux de services plus nourris mais en nombre nécessairement plus restreint.

Optimiser la répartition des équipements et des services sur le territoire constitue un enjeu déterminant, qui conduit à s'interroger sur la qualification et le périmètre des équipes responsables de ces services. Le réseau des bibliothèques mayennaises a pour l'essentiel connu un développement important au début des années 2000. Le renouvellement du modèle s'impose alors comme une réflexion incontournable et la professionnalisation des acteurs se révèle une condition impérative de la hausse du niveau de services dans un contexte de recours inédit aux personnes bénévoles dans la vie des établissements de proximité.

La réflexion stratégique sur la montée en compétences des bibliothèques s'inscrit dans une vision prospective portée à l'échelon intercommunal, dans le cadre des schémas intercommunaux de lecture publique. Ceux-ci permettent de formuler un horizon opérationnel à moyenne échéance, au regard des services à rendre à chacun, des moyens nécessaires à y consacrer, en termes de personnel et d'équipements, et de la densité du maillage à envisager.

Cet objectif d'accompagnement à la formalisation des politiques de lecture publique implique pour le Département de soutenir la conception et la mise en œuvre de schémas intercommunaux de lecture publique par les EPCI.



2.3. La culture au cœur des transitions et creuset des politiques publiques : coopérer entre acteurs publics et privés et habitants

Au-delà de son rôle majeur dans le développement de l'individu, de son impact dans les lieux sociaux, la culture est un acteur indispensable de l'évolution de nos sociétés. D'abord par l'expertise que le secteur a su développer dans de nombreux champs des politiques publiques et économiques mais aussi dans l'adaptation permanente que l'évolution du modèle socio-économique national et international rend nécessaire. Ainsi, la culture ne doit pas seulement jouer le rôle de divertissement ou d'outil au service des autres politiques publiques qu'elle a longtemps cherché à occuper, mais bien être un laboratoire d'innovations et d'expérimentations, d'échanges, au service des territoires.

Pour que la culture soit actrice des transitions, numériques, sociales, écologiques, un de ses objets d'expérimentation est sa capacité à coopérer avec les autres politiques publiques. Environnement, agriculture, insertion, petite enfance, la liste est longue des expériences réussies sur le territoire national. Progressivement mais avec urgence, il s'agit de se mettre en ordre de marche pour ce faire.

Une nouvelle politique départementale pour la lecture publique

Relativement au mouvement de transformation des politiques culturelles évoqué en préambule de ce document, l'organisation des bibliothèques dans un territoire aussi rural que la Mayenne a réalisé une série de bonds et traversé des modèles successifs.

L'accès à la lecture publique en Mayenne a ainsi cheminé d'une offre de prêt de collections dans les communes jusqu'à l'implantation de médiathèques à vocation intercommunale, professionnalisées et aux fonctions de ressources affirmées. Ces dernières positionnées comme coordinatrices de réseaux de bibliothèques de proximité, animées principalement par des personnes volontaires, ont pu également développer des fonctions d'animation et d'accueil, favorisant une ouverture plus grande sur leur environnement et les personnes qui l'habitent.

Les bibliothèques sont aujourd'hui traversées de nouvelles et profondes mutations. Aux premiers rangs d'entre elles, la digitalisation des services, la volonté simultanée de faire de ces espaces publics de véritables lieux de séjour et de vie sociale, ainsi que l'invitation à penser la lecture publique au cœur de l'ensemble des politiques locales, au-delà du champ particulier de la culture. Ces multiples facteurs bouleversent la représentation des bibliothèques qu'il est désormais nécessaire d'imaginer, tant sur le plan des équipements eux-mêmes, qu'en termes d'organisation territoriale et de compétences attendues pour leur animation.

Permettre aux bibliothèques mayennaises de répondre à ces enjeux implique une réflexion en profondeur qu'il sera légitime de porter avec les partenaires du Département au sein d'un Schéma départemental de la lecture publique renouvelé. Ce dernier, tout autant incitation légale qu'opportunité de repenser la bibliothèque contemporaine en Mayenne devra, de manière non exhaustive, aborder les questions suivantes :

- Des bibliothèques plus inclusives : Comment faire des bibliothèques des espaces démocratiques et participant de l'accompagnement du parcours de vie des personnes ? Comment développer un réseau de lecture publique toujours plus accessible ?
- Des bibliothèques plus participatives : Comment créer les conditions de bibliothèques animées et portées par les habitants eux-mêmes, véritables espaces d'exercice des droits culturels ?
- Des bibliothèques aux services repensés et hybrides : Comment répondre dans un même lieu à des besoins de la population qui se diversifient et appellent de plus en plus à la pratique et au partage des compétences et apports personnels ?
- Des bibliothèques mieux réparties : Comment l'aboutissement du maillage départemental peut-il être interrogé au regard des enjeux de proximité et de transition écologique notamment, dans le cadre de schémas intercommunaux de lecture publique repensés ?



- Des bibliothèques plus qualifiées : Comment les compétences des professionnels et des contributeurs occasionnels peuvent-elles à la fois évoluer et se renforcer, bref s'adapter au mieux à l'évolution des services proposés ?
- Des bibliothèques plus valorisées : Comment promouvoir l'activité et les services proposés dans les lieux et réseaux pour en faciliter l'accès au plus grand nombre ?
- Des bibliothèques mieux inscrites dans leur environnement culturel : Comment encourager la coopération des réseaux de lecture publique avec l'éventail de compétences et initiatives culturelles portées dans les territoires ?

Avec l'héritage d'une structuration exemplaire des réseaux de lecture publique en Mayenne, l'opportunité est donnée de se projeter dans l'élaboration d'une politique de lecture publique, en mesure de proposer un modèle renouvelé des bibliothèques, en phase avec les enjeux contemporains de l'action publique. Cet horizon s'envisage non pas de manière uniquement sectorielle mais bien dans la déclinaison d'un projet culturel départemental qui affiche la volonté de mener une action à l'écoute des habitants, de leurs pratiques et de leur parcours de vie.

Le projet pluriannuel de Mayenne Culture

Le projet pluriannuel de Mayenne Culture, validé en 2023 pour six ans, mentionne la transition écologique comme axe de développement (cf. chapitre *Définitions*). Un calendrier sur 2023 est fixé pour en définir les missions et opérations à décliner, pour une mise en œuvre en 2024.

Un laboratoire d'innovation artistique et culturelle

Le secteur culturel doit participer, être au cœur, de cette mise en réseau des acteurs d'un territoire au service du bien public. À l'instar des démarches de réflexion sur l'éducation artistique et culturelle ou sur les arts visuels, cette culture de la coopération peut passer par une instance d'innovation culturelle et artistique dont l'objectif serait la concertation et la co-construction de politiques publiques pouvant aller au-delà de celle de la culture.

Ce laboratoire, piloté par Mayenne Culture, associerait, suivant les chantiers en cours, l'ensemble des acteurs d'un ou de plusieurs bassins de vie : élus, techniciens des politiques publiques, habitants, experts. Il aurait pour mission d'appréhender les évolutions des pratiques culturelles, leurs hybridations, leurs impacts. Il donnerait à voir ses travaux au cours de journées d'étude annuelles.

Le lancement de la politique culturelle départementale pourra faire l'objet d'une première occurrence de ce laboratoire.

Ses objectifs

Comprendre les enjeux et les étapes du plan d'action à partir d'expériences à vivre durant cette journée, amorcer des parcours d'artistes et d'habitants en fonction des enjeux culturels des territoires, en envisager le retro-planning sur 4 ans et penser le nouveau chantier du laboratoire.

Ses modalités

Des ateliers seraient proposés autour de thématiques telles que : quelle participation des habitants et à quels moments de la résidence ? Quels parcours au sein des résidences en fonction des enjeux de transitions de chaque territoire ? et lesquels ? Travailler les parcours EAC et les résidences, comme leviers d'attractivité pour le territoire ?



Actualisation du Schéma départemental des enseignements artistiques à horizon 2027

La loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales invite les Départements à adopter un Schéma départemental de développement des enseignements artistiques. Le Schéma actuel, voté en mars 2017, est intégré à la politique d'appui aux intercommunalités, tous les établissements d'enseignement artistique soutenus par le Département étant en régie intercommunale. Il est une composante de la stratégie culturelle partagée entre le Département et les EPCI et participe au renouvellement en cours des PCT. Son actualisation programmée en 2027 est d'ores et déjà anticipée avec le réseau des directeurs d'établissement d'enseignement artistique coordonné par le Conservatoire à rayonnement départemental. L'étude sur l'analyse de l'impact des conventions d'appui aux territoires, les bilans des PCT et des conventions 2023 – 2027 en permettront la réalisation.

La dynamique engendrée par la coordination des parcours au sein des services culturels intercommunaux vise à passer d'une éducation artistique et culturelle, souvent adressée à des publics scolaires, à des propositions de parcours artistiques et culturels qui prennent en compte la culture de chacune et chacun. En cela, elle encourage les initiatives privées et publiques. La pratique en amateur devient partie de ces parcours. Les coopérations entre les politiques publiques pour prendre soin de ces parcours seront un des sujets à traiter pour l'écriture de ce futur Schéma.

Les transitions, des projets à mettre en œuvre en coopération

Développer le lien entre artistes, facilitateurs et publics empêchés, par de nouvelles formes de projets artistiques et culturels contributifs

Il s'agit, au-delà de la rencontre, d'une logique encore descendante ou même remontante, de placer l'individu (empêché ou non, enfant, adulte) au centre de son parcours, de lui laisser son libre-arbitre tout en lui offrant un accompagnement qui tient compte de son parcours de vie.

L'artiste, mais le participant aussi, deviennent alors des passeurs, facilitateurs d'un lien territorial. Le territoire, ses habitants aussi bien que ses institutions, sont à l'origine de la commande de l'œuvre, du parcours, de la rencontre.

Un appel à projet s'adressant simultanément à des acteurs du patrimoine, des archives, de la lecture publique, des arts visuels et du spectacle vivant, permettrait d'encourager ce type de propositions.

Mieux prendre en compte l'engagement citoyen et le valoriser : bénévoles, contributeurs occasionnels du service public

La Mayenne est le premier département en nombre de bénévoles en bibliothèque par habitant. Mais, comme dans de nombreux domaines, l'engagement bénévole s'étiolé de manière accrue depuis 2020 et les réseaux de lecture du territoire qui s'appuient sur cette force s'en trouvent particulièrement fragilisés.

Le bénévolat est au cœur de l'ensemble des manifestations culturelles de la Mayenne, le constat est partagé par tous de son recul, ce qui fragilise encore plus des structures déjà mises à mal par un contexte économique et énergétique difficile. Par des journées d'informations, environ 4 par an, Mayenne Culture accompagne les bénévoles, responsables associatifs notamment.

Comment outiller les bénévoles ? Comment accompagner leur engagement et valoriser le parcours d'épanouissement personnel et de recherche d'émancipation que constitue cette démarche ? Et enfin quelles gouvernances inventer dans la conduite des actions culturelles, qui puissent répondre d'une véritable ambition de partage de l'action publique et d'un impératif de reconnaissance ?

Autant de sujets qu'un laboratoire d'innovation artistique et culturelle serait fondé à interroger, pour contribuer à faire naître la culture de la coopération que ce projet culturel appelle à investir.

Après une première édition saluée en 2021, une deuxième Journée Départementale des Bénévoles en Bibliothèque sera organisée par la BDM en 2023, dans un format augmenté.



Accompagner les acteurs artistiques et culturels et les collectivités dans leur transition écologique

Le développement durable se définit à travers trois piliers : sociétal, économique et écologique. Ses interactions avec la culture sont multiples.

Une récente étude⁴ démontre à travers des exemples que les liens avec les deux premiers piliers sont déjà investis avec succès par la culture. Ainsi, pour la dimension sociétale, elle cite la notion de droits culturels, réaffirmée par la loi NOTRÉ, qui est un appui efficace. Pour le pilier économique ; elle rappelle, entre autres, que le poids de la culture dans le PIB national s'accroît légèrement chaque année et dépasse les 2%. En revanche, elle donne l'alerte au sujet du lien entre culture et écologie et pointe « un retard considérable dans le secteur culturel » concernant la prise en compte de son éco-responsabilité.

Plusieurs pistes pour y répondre sont identifiées : prise de conscience collective des enjeux, actions éducatives, programmations culturelle et artistique engagées, éco-conception des œuvres et des événements, conception écologique des bâtiments culturels, intégration dans les projets des enjeux de mobilité, sobriété numérique, financements éco-responsables et, inévitablement, ralentissement et renoncement.

Parmi ces pistes, nombreuses sont celles qui sont déjà en cours en Mayenne :

- À l'initiative des acteurs culturels qui depuis déjà quelques années sensibilisent leurs publics par des programmations engagées et construisent pas à pas des solutions, pour davantage de proximité, davantage de financements éco-responsables et qui renoncent aussi à trop de gigantisme.
- À l'initiative du Département, par l'impact sur les mobilités et sur la sobriété numérique de sa politique d'appui aux PCT, par son appel à projets pour co-financer avec les collectivités des projets éco-responsables, par ses aides ciblées à l'investissement pour la restauration des cinémas et le renouvellement de leurs appareils de projections.
- À l'initiative de Mayenne Culture, qui par ses missions (formations, projets artistiques partenariaux, projets d'EAC auprès des jeunes, journées d'informations et d'échanges, éditions) anime, sensibilise et contribue au partage des questions et des solutions trouvées.
- À l'initiative du Département via la Bibliothèque départementale, qui conduit une politique de ressources donnant une place notable aux enjeux environnementaux, qui anime un réseau de partenaires favorisant l'accès à ces ressources en proximité, qui veille au réemploi des imprimés retirés des collections grâce à un circuit de traitement porté dans le champ de l'économie sociale et solidaire, et qui attache une attention particulière au respect d'une forme de sobriété énergétique dans la conception des équipements de lecture publique.

Il s'agit de poursuivre en coopération avec les acteurs et les territoires et de réunir et développer les expertises nécessaires avec les différentes directions du Département.

Proposer des projets artistiques et culturels en empathie avec leur environnement

La sensibilisation peut aussi se transmettre à travers des projets. En présence d'un architecte et en empathie avec les métiers présents sur le territoire, encourager la construction collective d'un élément qui viendrait répondre à un besoin posé collégialement (environnement citoyen). Ou encore, par l'animation de conversations, de rencontre de générations, de marche, s'emparer d'une thématique ensemble (un ruisseau à faire renaître, une source à retrouver, ...) et contribuer à tisser le réseau relationnel d'un territoire (environnement naturel, social).

Développer la présence artistique, soutenir le maillage culturel et encourager sa structuration, pour mettre en œuvre ce type de projet, multiplie les opportunités pour le Département et collectivités locales de travailler les transitions nécessaires en solidarité, pour une attractivité du quotidien, une qualité de vie.

⁴ Etude de l'Institut national des études territoriales (INET) *Culture et développement durable - 2023 : vers la transition écologique des politiques culturelles*



Conclusion

La nouvelle politique culturelle départementale s'attache à décrire les grandes étapes qui donneront au Département les moyens nécessaires pour que la culture contribue à atteindre les objectifs qu'il s'est donnés dans le cadre de son projet de mandat *Ambition Mayenne 2030* : être un Département zéro carbone, solidaire et attractif.

La méthode employée pour y parvenir répond à la finalité suivante : penser les politiques culturelles au prisme de la personne elle-même, imaginer demain les espaces de concertation et de réflexion collective qui permettront aux Mayennais et Mayennaises de participer pleinement à la vie culturelle dès la conception des projets, des parcours, qui la constituent.

Il s'agit de poursuivre le développement d'une ingénierie départementale qui favorise une culture de la coopération entre acteurs publics et privés (professionnels et amateurs), avec les habitants (bénévoles, amateurs, salariés, chefs d'entreprise, agriculteurs), au croisement des champs de l'action publique. Cette culture de la coopération, pour aboutir à la finalité qui lui est confiée, se doit d'oser l'expérimentation, oser la contribution des habitants pour trouver des solutions innovantes aux problématiques portées par les transitions sociales, économiques, écologiques qui s'opèrent. Concomitamment, la confiance entre habitants, acteurs et institutions, est à cultiver par une évaluation partagée, à même de fournir une photographie actualisée et renouvelée des pratiques culturelles.

Pour se donner les moyens de cette ambition, l'année 2023, année charnière, porte des propositions déjà le fruit d'une coopération exemplaire entre les acteurs associatifs, les institutions, les collectivités et leurs regroupements et les élus départementaux.

L'actualisation des modalités de soutien aux initiatives des acteurs du spectacle vivant et de la lecture publique, souhaitée par la Commission d'étude sport et culture du Département, a été conçue à partir des débats et décisions prises, d'août 2021 à janvier 2023, par les instances délibératives départementales. Elle servira de base à la définition de ceux dédiés aux arts visuels le moment venu.

Les trois axes de déploiement formulés (1- une politique qui s'étend aux arts visuels, 2- vers des parcours artistiques et culturels pour toutes et tous, 3- la BDM, animatrice de la stratégie de développement des réseaux intercommunaux de lecture publique) sont issus d'une période de concertation qui a mobilisé plus de cent protagonistes de 2020 à 2022. Cette concertation a débuté par les études prospectives sur la lecture publique, les arts visuels et l'éducation artistique et culturelle du jeune, qui ont su à travers leurs instances de pilotage et de propositions susciter l'implication et l'engagement. Cette dynamique a ensuite été pérennisée dans les domaines de l'éducation artistique et culturelle et des arts visuels. Elle se poursuit par des expérimentations, dont certaines ont déjà commencé.

Une culture en dialogue, attentive aux réalités des habitants et des territoires, innovante, surprenante, ouverte aux évolutions du monde.





Définitions

Terme culture

« Le terme *culture* recouvre les valeurs, les croyances, les convictions, les langues, les savoirs et les arts, les traditions, institutions et modes de vie par lesquels une personne ou un groupe exprime son humanité et les significations qu'il donne à son existence et à son développement ». *Les droits culturels*, Déclaration de Fribourg du 7 mai 2007

L'éducation artistique et culturelle

L'éducation artistique et culturelle :

- doit être accessible à tous, et en particulier aux jeunes au sein des établissements d'enseignement, de la maternelle à l'université.
- associe la fréquentation des œuvres, la rencontre avec les artistes, la pratique artistique et l'acquisition de connaissances.
- vise l'acquisition d'une culture partagée, riche et diversifiée dans ses formes patrimoniales et contemporaines, populaires et savantes, et dans ses dimensions nationales et internationales. C'est une éducation à l'art.
- contribue à la formation et à l'émancipation de la personne et du citoyen, à travers le développement de sa sensibilité, de sa créativité et de son esprit critique. C'est aussi une éducation par l'art
- prend en compte tous les temps de la vie des jeunes, dans le cadre d'un parcours cohérent impliquant leur environnement familial et amical
- permet aux jeunes de donner du sens à leurs expériences et de mieux appréhender le monde contemporain.
- repose sur l'engagement mutuel entre différents partenaires : communauté éducative et monde culturel, secteur associatif et société civile, État et collectivités territoriales.
- relève d'une dynamique de projets associant ces partenaires (conception, évaluation, mise en œuvre)
- nécessite une formation des différents acteurs favorisant leur connaissance mutuelle, l'acquisition et le partage de références communes.
- doit faire l'objet de travaux de recherche et d'évaluation permettant de cerner l'impact des actions, d'en améliorer la qualité et d'encourager les démarches innovantes.

Charte pour l'éducation artistique et culturelle signée par AMF, ADF, AdCF, France Urbaine, ARF, FNCC, RFVE

La transition écologique

Définition : la transition écologique est une évolution vers un nouveau modèle économique et social qui apporte une solution globale et pérenne aux grands enjeux environnementaux de notre siècle et aux menaces qui pèsent sur notre planète. Opérant à tous les niveaux, la transition écologique vise à mettre en place un modèle de développement résilient et durable qui repense nos façons de consommer, de produire, de travailler et de vivre ensemble.



Références

Constats de l'UNESCO

« Les secteurs culturel et créatif font partie des secteurs qui affichent la plus forte croissance au monde. Avec une valeur mondiale estimée de 4 300 milliards \$ par an, le secteur de la culture représente désormais 6,1 % de l'économie mondiale. Ces secteurs génèrent des revenus annuels de 2 250 milliards \$ et près de 30 millions d'emplois dans le monde, employant plus de personnes âgées de 15 à 29 ans que tout autre secteur. Les secteurs culturel et créatif sont devenus essentiels à une croissance économique inclusive, réduisant les inégalités et réalisant les objectifs fixés dans le Programme de développement durable pour 2030. ». A propos de la *convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles du 20 octobre 2005* – Site de l'UNESCO.

Et si l'émancipation participait au maintien de la démocratie

« La démocratie a souvent été étudiée comme le régime politique et la société qui accompagnent l'émergence de sujets libres. Il est important de comprendre comment l'individu peut, à son tour, œuvrer pour la durabilité démocratique. ». *Les irremplaçables*, Edition Folio-Essais-2018, p.13 - Cynthia Fleury

Cynthia Fleury, philosophe, montre au sein de cet ouvrage, comment l'émancipation, qu'elle nomme individuation, concourt à protéger la démocratie.

La culture, la littérature, les œuvres et plus généralement tout champ d'expression de notre humanité sont des espaces d'expression et de compréhension qui protègent la démocratie et l'Etat de droit parce qu'elles participent à l'émancipation, à l'individuation.

Les institutions publiques par les politiques qu'elles mettent en œuvre sont gardiennes des deux sens de cette relation : être garant de la démocratie et prendre soin de l'individu et de son émancipation.

Des initiatives de coopérations entre politiques publiques, ailleurs

Voici quelques expériences qui, adaptées à des enjeux redéfinis, atteindraient leur but, à n'en pas douter :

Autonomie et culture :

<https://www.derrierelehublot.fr/2022/08/service-dart-a-domicile/>

Environnement et culture :

<https://bureauesguides-gr2013.fr/decouvrir-les-montagnes/>

Insertion et Culture

<https://bureauesguides-gr2013.fr/hospitalite-la-barasse/>

<https://bureauesguides-gr2013.fr/grandeur-nature/>

